

Direction Opérationnelle Des Télécommunications d'Annaba

SOUS DIRECTION TECHNIQUE

DEPARTEMENT RESEAU D'ACCES

 REF : DOT/SDT/DRA/RU/742/2024

Annaba le, 21/10/2024

A

Monsieur : ZORFA YACINE
Rue Belhouchet Rabah Dréan El Tarf

 **OBJET :** Mise en demeure N° 01.
Projet : Travaux Câble FO pour Modernisation OKN.

Bon de commande N° : 314 du 05/10/2024, ODS N° : 316/2024 du 05/10/2024

Monsieur ;

Dans le cadre de l'exécution du projet mentionné en objet, confié à votre entreprise, et à titre de suite à votre envoi du 20/10/2024 au sujet du désistement sur le projet en question qui est considéré comme un refus d'exécution des travaux et un manquement à vos engagements contractuelles, causant un retard et un préjudice significatif à notre entreprise, ainsi qu'à l'avancement des travaux.

A cet effet, je vous mets en demeure pour reprendre les travaux dans un délai de 24 heures et renforcer le chantier en moyens humains et matériels pour rattraper le retard enregistré. À défaut Algérie Télécom, se réserve le droit d'engager toutes les procédures règlementaires qui s'imposent à l'encontre de votre entreprise.



22 Le Directeur Opérationnel des
Télécommunications - Annaba

Signé: TERKMANI Mohamed Riad